

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 mars 2024**  
~~~~~

CONVENTION CULTURELLE DE TERRITOIRE 2024
DEMANDE DE FINANCEMENT AU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 mars 2024 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 15 mars 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN.

Procurations

Mme Josette CUTANDA à M. Daniel JAUDON, M. Xavier PEYRAUD à M. Jean-Marc ISURE, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, M. José MARTINEZ à M. Jean-Claude CROS, Mme Martine LABEUR à Mme Christine DEBEAUCE, M. Thibaut BARRAL à M. David CABLAT, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN.

Excusés

M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence supplémentaire en matière de culture ;

VU la délibération du 19 février 2018 relative au développement et à l'animation archéologique à l'ancienne abbaye d'Aniane définissant les objectifs de l'action de médiation patrimoniale ;

VU la délibération n°1750 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2018 relative à l'adoption du projet d'établissement de l'Ecole de musique intercommunale (EMI) de la Vallée de l'Hérault pour la période 2018-2025 ;

VU la délibération du Conseil communautaire du 21 octobre 2019, portant création du festival « Mots Parleurs » dédié à l'éloquence et à l'oralité et porté par le réseau intercommunal des bibliothèques ;

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) affirmée dans son projet de territoire 2016-2025, « Par la culture, accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes », de renforcer le développement et l'élargissement des publics de la culture, expérimenter, innover, créer un développement artistique et culturel ancré dans le 21^{ème} siècle,

CONSIDERANT que pour porter l'ensemble de ces projets, y compris en accompagnant les projets communaux par des fonds de concours, la CCVH prévoit de mobiliser 10M€ sur son plan pluriannuel d'investissement 2022- 2028 (13% sur l'enseignement musical, 16% sur la lecture publique, 51% sur le patrimoine, 20% sur le cinéma) et 11M€ de fonctionnement sur la même période,

CONSIDERANT l'action menée à l'abbaye d'Aniane dans une volonté de conserver et étudier les vestiges historiques, bâtis et archéologique, et de sensibiliser les publics au patrimoine,

CONSIDERANT que la sensibilisation musicale, initiée depuis septembre 2012 par l'école de musique intercommunale, et développée par des interventions régulières de « dumistes » (professeurs titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) dans les écoles, dans les crèches et en direction des familles, contribue à enrichir l'éducation artistique et le développement de chaque enfant,

CONSIDERANT la volonté partagée entre la CCVH et le Département de l'Hérault de développer des objectifs communs de politiques publiques en matière de développement culturel,
CONSIDERANT la possibilité d'inscrire les actions culturelles de la CCVH dans le cadre du dispositif des Conventions Culturelles de Territoire du Département de l'Hérault,
CONSIDERANT que les quatre actions intercommunales sont relatives au patrimoine, à la sensibilisation musicale et à la lecture publique :

- Conception et impression de livrets éducatifs patrimoine
- Grandir en musique
- Sensibilisation musicale à l'école
- Festival Mots Parleurs

CONSIDERANT que le dispositif Conventions culturelles de territoire est assorti d'un accompagnement financier,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les actions présentées,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté en annexe,
- d'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, dans la limite des 80% de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3467

Publication le 26/03/2024

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 26/03/2024

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20240325-16514-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

Plan de financement prévisionnel Convention culturelle de Territoire 2024

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT TTC en €	TAUX	FINANCEURS	MONTANT TTC en €	TAUX
Conception et impression Livrets éducatifs patrimoine	6 761		Conseil départemental de l'Hérault	35 880 €	20%
Grandir en Musique	19 120		Mécénat	17 000 €	
Sensibilisation musicale à l'école	88 000				
Festival Mots Parleurs	66 342				
			PART FINANCEURS	52 880 €	29%
			PART AUTOFINANCEMENT	127 343 €	71%
TOTAL TTC	180 223€	100%	TOTAL TTC	180 223€	100%

**PROJETS DE CONVENTION CULTURELLE DE TERRITOIRE
FICHE ACTION**

**Conseil départemental de l'Hérault
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
Année 2024**

PATRIMOINE	
INTITULE DE L'ACTION	Conception graphique et impression de livrets pédagogiques produits par le service éducatif patrimoine de la CCVH
COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)	Aniane : Abbaye et Pont du diable
RÉFÉRENT DOSSIER	Nom : Marie Cristiani Téléphone : 07 86 36 26 98 Email : marie.cristiani@cc-vallee-herault.fr
DESCRIPTIF DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Dans le cadre des activités de son service éducatif de territoire, le service patrimoine de la communauté de communes Vallée de l'Hérault produit chaque année plusieurs livrets pédagogiques destinés au public scolaire.</p> <p>Ces livrets sont remis aux élèves et enseignants lors des visites guidées et ateliers animés par le service éducatif sur différents sites et villages de la CCVH : Ancienne abbaye d'Aniane, Argileum - Maison de la poterie, Saint-Guilhem-le-Désert, Gignac...</p> <p>Ils constituent un support d'aide à la visite de qualité, et forment désormais une collection d'une dizaine de livrets possédant sa propre charte graphique, allant du cycle 2 au niveau Lycée.</p> <p>En 2024, le service éducatif lance la conception graphique de deux nouvelles maquettes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ancienne abbaye d'Aniane, Lycée, « Street art & Patrimoine ». - Ancienne abbaye d'Aniane, Cycle 2, « À table avec les moines. Initiation à l'archéologie ». <p>ainsi que l'impression de 2 livrets (chacun en 500 exemplaires) dont les maquettes ont été finalisés par la graphiste fin 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site du Pont du diable, Cycle 3, « Patrimoine & Paysage » - Ancienne abbaye d'Aniane, Cycle 4, « Bagne »).

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

RECETTES	MONTANT TTC	DÉPENSES	MONTANT TTC		
<u>Subventions</u> EUROPE ÉTAT RÉGION COMMUNE DÉPARTEMENT <u>Autres</u> Billetterie Mécénat	3 380 €	<u>Dépenses opérationnelles</u> Préservation (conservation préventive et veille sanitaire) Études Patrimoine bâti et mobilier Patrimoine culturel immatériel Valorisation Actions Service éducatif Journées d'études/colloques Conception outils pédagogiques	5 500 €		
		Frais Fourniture administrative Fourniture petit équipement Transport Énergies et Fluides			
		Communication Publicités, publications, impressions			
		TOTAL RECETTES		<u>SOUS TOTAL</u>	
		Autofinancement	3 381 €	<u>Dépenses de fonctionnement</u> Charges de fonctionnement Salaire du personnel	1 261 €
TOTAL	6 761 €	TOTAL	6 761 €		
Calendrier prévisionnel de l'action	Date prévisionnelle de commencement		Février 2024		
	Date de fin		Décembre 24		
	L'opération a-t-elle démarré?		OUI		

CONVENTION CULTURELLE DE TERRITOIRE
FICHE ACTION

Conseil départemental de l'Hérault
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
Année 2024

ENSEIGNEMENT MUSICAL	
INTITULE DE L'ACTION	<p align="center"> ■ INTERVENTION DUMISTE, Grandir en musique ORCHESTRE AU COLLEGE </p>
COMMUNE(S) CONCERNEE(S)	<p> Gignac, Aniane, Saint-André-de-Sangonis, Montarnaud, Montpeyroux, Le Pouget, Saint-Pargoire. </p>
REFERENT DOSSIER	<p> Nom : HERO Jean Luc Téléphone : 06 07 16 87 18 Email : jean-luc.hero@cc-vallee-herault.fr </p>
DESCRIPTIF DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p> A ce jour, l'école de musique propose deux ateliers « Grandir en musique » : un premier pour les enfants de 3 à 24 mois, et le second pour les enfants de 2 à 3 ans. Chaque groupe de 6 enfants et 6 adultes en moyenne bénéficie d'un temps d'intervention de 45 minutes hebdomadaires. </p> <p> A partir de jeux de nourrices, chansons et comptines, balancements, rondes et danses, à travers le toucher et l'exploration libre d'instruments de percussions ou traditionnels, ces séances proposent aux plus petits et aux adultes qui les accompagnent un moment privilégié de découvertes sensorielles et d'épanouissement musical. </p> <p> Parallèlement, des rencontres mensuelles sont proposées au personnel des crèches et au réseau de la petite enfance. Mêlant temps d'accompagnement de pratiques mais également de mise en situation, ces ateliers permettent aux personnels des structures d'accueil de la petite enfance de réactiver leurs connaissances, les valoriser et les réinvestir avec les enfants ; de mettre en avant leur rôle d'éducateur par la transmission d'un savoir faisant partie d'un patrimoine et d'une culture accessibles à tous ; de s'approprier les moyens de créer de véritables moments musicaux. </p>
OBJECTIFS	<p> S'inscrivant dans une réelle volonté politique du développement artistique et de l'accès à la culture dès le plus jeune âge, le temps dédié aux missions d'éveil et de sensibilisation musicale devrait être multiplié par trois prochainement (7 heures hebdomadaires à partir de mars 2024). Dans la dynamique de la formation suivie par Silvia Rodríguez au CFMI de Lyon et à son obtention du Dumusis en juillet 2023, il est proposé d'accentuer le développement des actions « Grandir en musique » au sein de l'école de musique, mais également avec les services de la petite enfance et de l'élargir au bénéfice du réseau de la lecture publique. </p>

CALENDRIER	De septembre 2023 à juillet 2024
CONTENU	<p>Les trois formes d'interventions, école de musique – lecture publique – réseau de la petite enfance, seront néanmoins complémentaires et transversales. Elles permettront ainsi de nouvelles interactions en stimulant l'engagement et la formation des agents, tout en encourageant la cohésion d'équipe, autour d'objectifs fédérateurs, dont la parentalité est un des enjeux essentiels. Un temps commun sera spécifiquement affecté au volume horaire global pour garantir cet objectif de transversalité.</p> <p>Les premiers axes devraient se développer autour</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une offre élargie des ateliers « Grandir en musique » sur les différentes antennes de l'EMI. - De temps plus intenses et plus réguliers à destination du personnel de la petite enfance. - De la programmation de temps spécifiques permettant un accès au livre, et en résonance musicale, dès le plus jeune âge. <p>D'autres actions partenariales viendront compléter ce développement : avec l'OCVH – le Sonambule sur la programmation des « Petits dimanches », avec l'ensemble des services pour des journées thématiques dédiées aux professionnels et à tous les publics.</p>

BUDGET PREVISIONNEL 2023			
RECETTES	MONTANT TTC	DEPENSES	MONTANT TTC
Subventions Département Inspection Académique Région État Europe Communes Autres CD Autres CC AUTRES Billetterie Mécénat	6 000	Dépenses opérationnelles Salaire intervenant (Dumiste) Contrat de prestation Frais Achat instrument Prestation technique Fourniture et petit équipement Location Sécurité Transport Frais de déplacement Energie et fluide Hébergement Restauration/catering Assurances Communication SACEM/SACD	15 120
TOTAL SUBVENTIONS	6 000	SOUS TOTAL	15 120
Autofinancement	13 120	Charges de fonctionnement	4 000
		Salaires du personnel	
TOTAL	19 120	TOTAL	19 120
Calendrier de l'action	Date prévisionnelle de commencement		Septembre 2023
	Date de fin		Juillet 2024
	L'action a –t-elle démarrée ?		Oui

Intervention dumiste en milieu scolaire

L'objectif de ces séances est d'éveiller le sens musical des enfants et leur donner envie d'écouter la musique ou de pratiquer une discipline.

Orchestre au collège

Favoriser l'accessibilité et la pratique instrumentale aux collégiens

CONVENTION CULTURELLE DE TERRITOIRE FICHE ACTION

**Conseil départemental de l'Hérault
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
Année 2024**

ENSEIGNEMENT MUSICAL	
INTITULE DE L'ACTION	■ INTERVENTION DUMISTE, Musique à l'école ORCHESTRE AU COLLEGE
COMMUNE(S) CONCERNEE(S)	Aniane, Montarnaud, Le Pouget, Saint-Pargoire, Argelliers, Bélarga, Campagnan, Jonquières, Plaissan, Puéchabon, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Saturnin-de-Lucian, Tressan, Vendémian
REFERENT DOSSIER	Nom : HERO Jean Luc Téléphone : 06 07 16 87 18 Email : jean-luc.hero@cc-vallee-herault.fr
DESCRIPTIF DE L'ACTION	
CONTEXTE	Dans le cadre de ses missions, s'appuyant sur l'axe 2 de son projet d'établissement, s'inscrivant dans les préconisations du Schéma départemental d'enseignement et de pratiques musicales, et en étroite coopération avec les services déconcentrés de l'Education Nationale, l'Ecole de musique intercommunale de la Vallée de l'Hérault favorise l'accessibilité à l'enseignement musicale et à la pratique d'ensemble pour tous, notamment en favorisant l'Education Artistique et Culturelle par des actions de sensibilisation musicale à l'école.
OBJECTIFS	Initiée en septembre 2012, cette sensibilisation musicale est assurée par des interventions régulières des dumistes (professeurs titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant), à raison de 31 heures hebdomadaires réparties entre les 4 musiciens intervenants de l'Ecole de musique. Cette sensibilisation musicale s'appuie également sur une offre de rencontres avec des artistes invités, voire par une programmation spécifique destinée au « jeune public ». Progressivement, des actions transversales seront réalisées en partenariat avec l'Office Culturel de la vallée de l'Hérault, associant les artistes invités par le Sonambule et les dumistes. Elément structurant de la mise en œuvre de la Convention Généralisée d'Education Artistique et Culturelle, la sensibilisation musicale à l'école contribue à enrichir l'éducation artistique de chaque enfant tout en confortant les apprentissages au sein de la classe..
CALENDRIER	De septembre 2023 à juillet 2024
CONTENU	- Plus de 70 classes bénéficient des interventions hebdomadaires des musiciens intervenants, faisant suite à l'appel à projet réalisé en juin 2023. Les actions s'articulent entre chorales à l'école, projets de créations de chansons, musiques à partir d'objets naturels ou recyclés...

De plus, plusieurs projets spécifiques viennent compléter l'offre d'éducation artistique et culturelle :

- **Un orchestre à cordes** est développé pour la 3ème année consécutive pour une classe de CE2 à l'école élémentaire de Montarnaud, avec la complicité des 3 enseignants (Violon, violoncelle, contrebasse à cordes) de l'école de musique, Eugénie Loison, Silvia Rodriguez et Naïs Grangeon (deux enseignantes sont titulaires du Dumi).

- **2 fanfares à l'école** sont nouvellement créées (en remplacement de la Sympargoire, l'orchestre après l'école) associant les sections « cuivres, saxophones et percussions). Florent Théron (dumiste), Gaëlle Braun et Massimiliano Cangelosi sont investis dans cette nouvelle mission pour renforcer la dynamique des pratiques collectives sur ce bassin de vie. encourageant la cohésion d'équipe, autour d'objectifs fédérateurs, dont la parentalité est un des enjeux essentiels.

- 1 Chœur enseignant associant une vingtaine de choristes

Véritable espace de rencontres et d'échanges entre professionnels d'horizons divers, le chœur des enseignants et des métiers de l'éducation contribue à l'ouverture et au développement personnel des choristes adhérents.

Il a pour objectif de contribuer au développement professionnel initial et continu de chacun, en proposant une expérience de la pratique vocale collective et des techniques de direction susceptibles d'être immédiatement réinvesties dans un cadre professionnel, puisque ses participants sont en contact quotidien avec les enfants. Plusieurs projets de rencontres et de temps de formation complémentaire sont programmés en 2023-24 : soirée rencontre Gospel avec Gospel Family For You (décembre 2023), Week-end de travail et concert avec Marianne Aya Omac (printemps 2024)...

BUDGET PREVISIONNEL 2023			
RECETTES	MONTANT TTC	DEPENSES	MONTANT TTC
Subventions Département Inspection Académique Région État Europe Communes Autres CD Autres CC AUTRES Billetterie Mécénat	24 600	Dépenses opérationnelles Salaire intervenant (Dumiste) Contrat de prestation Frais Achat instrument Prestation technique Fourniture et petit équipement Location Sécurité Transport Frais de déplacement Energie et fluide Hébergement Restauration/catering Assurances Communication SACEM/SACD	82 000
TOTAL SUBVENTIONS	24 600	SOUS TOTAL	82 000
Autofinancement	63 400	Charges de fonctionnement Salaires du personnel	6 000
TOTAL	88 000	TOTAL	88 000
Calendrier de l'action	Date prévisionnelle de commencement		Septembre 2023
	Date de fin		Juillet 2024
	L'action a –t-elle démarrée ?		Oui

Intervention dumiste en milieu scolaire

L'objectif de ces séances est d'éveiller le sens musical des enfants et leur donner envie d'écouter la musique ou de pratiquer une discipline.

Orchestre au collège

Favoriser l'accessibilité et la pratique instrumentale aux collégiens

PROJET DE CONVENTION CULTURELLE DE TERRITOIRE
FICHE ACTION

Conseil départemental de l'Hérault
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
Année 2024

LECTURE PUBLIQUE	
INTITULE DE L'ACTION	Festival <i>Mots Parleurs</i>
COMMUNE(S) CONCERNEE(S)	Les 21 communes du réseau de lecture publique de la Vallée de l'Hérault : Aniane, Argelliers, Bélarga, Campagnan, Gignac, Jonquières, La Boissière, Le Pouget, Montarnaud, Montpeyroux, Plaissan, Pouzols, Puilacher, Saint-André-de-Sangonis, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Pargoire, Saint-Paul-et-Valmalle, Tressan, Vendémian
REFERENT DOSSIER	Nom : Vincent Chevallier, responsable service lecture publique Téléphone : 04 67 57 04 50 Email : vincent.chevallier@cc-vallee-herault.fr
DESCRIPTIF DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Dans la Vallée de l'Hérault, la compétence lecture publique est partagée entre les communes et la communauté de communes. Les 21 bibliothèques du réseau sont municipales (locaux + personnel). La CCVH, via son service « Lecture Publique » (7 agents) gère entre autres les collections, l'action culturelle, les services numériques (site internet, catalogue, etc).</p> <p>Le festival <i>Mots Parleurs</i> a pour objectifs de fédérer et faire connaître les bibliothèques. La programmation est co-construite avec les bibliothécaires (salarisées ou bénévoles). La 4^e édition a eu lieu du 26 janvier au 04 février 2024 et a rassemblé 1 700 spectateurs sur 22 dates dans 21 communes.</p>
OBJECTIFS	Créer un temps fort culturel local. Animer et faire connaître les bibliothèques du territoire. Mettre en valeur la langue et des formes d'oralité remarquables Promouvoir la prise de parole et les échanges entre habitants

<p style="text-align: center;">PROGRAMMATION</p>	<p>En 2024, 22 rendez-vous organisés du 26 janvier au 04 février. La programmation est bâtie sur trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur des formes d'oralité remarquables - Proposer des formats qui suscitent la participation - Trouver un équilibre entre rendez-vous en bibliothèques (valorisation du lieu, convivialité) et hors-les-murs (grandes jauges, spectacles plus ambitieux) <p>22 représentations</p> <p>9 pour enfants 9 pour familles 4 pour adultes</p> <p>1 Rencontre 1 Concert 1 Spectacle culinaire 2 Conférences-spectacles 8 Théâtre 2 Lectures 7 Contes</p>
---	---

